

COMITÉ
CÔTE D'OR
FFHANDBALL



CIRCULAIRE COC 2018-2019

1. CORRESPONDANCE AVEC LES COCs



POUR TOUTE CORRESPONDANCE AVEC LE COC 21 :
5221000@ffhandball.net

Pour les championnats U13 et U15 honneur

COMITE 21	M. Bruno NORMAND	5221000.coc@ffhandball.net
COMITE 25	M. Guy LALLEMAND	5225000.coc@ffhandball.net
COMITE 39	M. Christopher NOIROT	5239000.coc@ffhandball.net
COMITE 58	M. Robert LABONNE	5258000.coc@ffhandball.net
COMITE 70	M. Jean POPULUS	5270000.coc@ffhandball.net
COMITE 71	M. Alain DERVIER	5271000.coc@ffhandball.net
COMITE 89	M. Jack RAMEAU	5289000.coc@ffhandball.net
COMITE NFC	M. Patrick FLAGET	5290000.coc@ffhandball.net

2. CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

CALENDRIER GENERAL 2018/2019															Le 18/09/2018
DATE	SENIOR MAS.	Coupe du 21	SENIOR FEM.	Coupe du 21	Coupe Fr. Rg/Dp	U11 mixte	U11 FILLES	U13 mixte	U13 FILLES	U15 MAS.	U15 FILLES	ETR Années	CPS 2006	Observations	
	2001 et avant				2002-2003 non autorisés	2008-2009-2010	2006-2007-2008	HONNEUR 2006-2007-2008		2005-2006					
01/02 SEP															
08/09 SEP															
15/16 SEP	B1		1												
22/23 SEP	B2		2					1	1	1	1				
29/30 SEP					1	1	1	2		2				Journée de détection pour les -15 et -13	
06/07 OCT	B3		3			2	2	3	3		2	2006			
13/14 OCT	B4		4			3	3	4	3	3	3				
20/21 OCT	R		R			R	R	5	4	4	4				
27/28 OCT															
03/04 NOV	R		R		2	R	R					2005		1IER TOUR IC REGIONAL	
10/11 NOV	B5		5			4	4	1	1	1	1				
17/18 NOV	B6		6			5	5								
24/25 NOV			7									2006		Journée ETR 2006	
01/02 DEC		1	8		3	1	2								
08/09 DEC	1		9												
15/16 DEC	2		10		4										
22/23 DEC	R		R												
29/30 DEC															
05/06 JAN	R														
12/13 JAN	3			1	32IEME F										
19/20 JAN	4		11												
26/27 JAN	5		12									2005		2iem TOUR IC REGIONAL	
02/03 FEV	6		13												
09/10 FEV	7		14												
16/17 FEV	R		R												
23/24 FEV					FIN SECT										
02/03 MAR	R		R												
09/10 MAR	8		15												
16/17 MAR	9		16									2006		Journée ETR 2006	
23/24 MAR	10		17												
30/31 MAR		2	18									2005		1ier TOUR IC NATIONAL	
06/07 AVR	11		19												
13/14 AVR	R		R												
20/21 AVR					FIN ZONE							2005		2nd TOUR IC NATIONAL	
27/28 AVR	R		R												
04/05 MAI		1/2 FIN		2								2005-2006		ID	
11/12 MAI	12		20												
18/19 MAI	13		21												
25/26 MAI	14		22		FIN CdF 25/05										
01/02 JUIN		FIN		FIN											
08/09 JUIN														FINALE IC NATIONAL	

3.

4. CONTROLE DES QUALIFICATIONS



CONTROLE DES QUALIFICATIONS



INFORMATION IMPORTANTE

Quel que soit le niveau de jeu,
Quelle que soit la catégorie (-13, -15, -18 et +16),

Le contrôle des qualifications se fera dès
le 15 septembre 2019

5. PROTOCOLE D'OUVERTURE DE MATCH

COMPÉTITIONS CONCERNÉES

Cette dispositions'applique à toutes les compétitions régionales et départementales de toutes les catégories se déroulant sur le territoire de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Ce protocole s'applique aussi pour les rencontres organisées à titre amical.

DÉROULEMENT

Les 2 équipes se trouvent sur la ligne de touche, du côté des bancs de touche. Les joueurs des 2 équipes et les arbitres forment une ligne. Sur invitation des arbitres (coup de sifflet), les 2 équipes et le(s) arbitre(s) se rendent au milieu du terrain pour faire face au public.

Ensuite, l'équipe visiteuse passe devant les arbitres, serre la main des arbitres, puis passe devant l'équipe recevante, serre la main des joueuses/joueurs. L'équipe recevante passe ensuite devant le(s) arbitre(s) pour leur serrer la main.

RESPECT DES HORAIRES

Le protocole ne doit pas débuter à l'heure du coup d'envoi
mais 5 minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi.

6. PROTOCOLE DE FIN DE MATCH

COMPÉTITIONS CONCERNÉES

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions régionales et départementales de toutes les catégories se déroulant sur le territoire de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Ce protocole s'applique aussi pour les rencontres organisées à titre amical.

DÉROULEMENT

Si l'esprit du match le permet :

Le ou les arbitres se positionnent au centre du terrain,

Les deux équipes s'alignent au centre du terrain face au public,

Les joueurs se croisent et se tapent dans les mains. Ils serrent la main du ou des arbitres.

7. REGLEMENTS SPORTIFS

Les règlements sportifs du Comité de Côte d'Or seront prochainement disponibles en téléchargement sur le site du Comité. Vous y trouverez notamment toutes les informations règlementaires concernant :

- La participation aux championnats,
- L'organisation des rencontres dont l'enregistrement des conclusions, la modification d'une rencontre, la demande de report d'un match (voir rappel ci-dessous),
- L'horaire des rencontres,
- La participation aux rencontres,
- Le déroulement des rencontres, dont FDME, forfaits, communication des résultats.



DEMANDE DE REPORT INFORMATION IMPORTANTE



Nous vous rappelons le montant des droits de report :

- **20 € pour les matchs +16 ans**
- **10 € pour les catégories U15, U13, U11 pour les clubs du CD 21; se reporter aux tarifs votés en AG des Comités pour les clubs autres comités.**

La gratuité est accordée dans les cas suivants :

- **compétitions programmées sur la même date,**
- **conditions climatiques défavorables pour un déplacement,**
- **sélection de joueuse(s) / joueur(s).**

Les demandes de report d'un match doivent garder un caractère exceptionnel

8. FONCTIONNEMENT DE LA COC

7.1. FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DES COCs DEPARTEMENTALES

- Etablir le calendrier des compétitions dont elles ont la gestion,
- Suivre le déroulement des championnats au quotidien,
- Répondre aux interrogations des clubs,
- Gérer les reports de rencontres.
- Examiner les anomalies détectées par Gest'hand dans les FDME,
- Faire appliquer les règlements en vigueur sur les anomalies.
- Organiser et gérer les différentes compétitions dont elle a la charge,
- Décider des accessions / relégations et des constitutions des championnats +16 ans,
- Examiner et traiter les réclamations et affaires diverses concernant le domaine sportif,
- Participer aux travaux de la Commission Sportive de la Ligue,
- Etudier les vœux de modification de règlement.
- Constituer les poules des phases qualificatives dans les catégories jeunes,
- Réfléchir à l'évolution des compétitions,

9. CATÉGORIES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

...	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
+ 21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4
+ 16 ans M & F																	
				- 18 ans													
				- 17 ans Qualif U18													
						- 15 ans											
								-13 ans									
			Jeune Arbitre														
							IL	IC	ID	ID							

10. PROMOTION/RELÉGATION+16ANS

9.1. MASCULINS

Le nombre de poules et de volume d'équipes des championnats départementaux BFC sont fonction des équipes engagées dans les divers comités. Une répartition sera faite en fonction des critères géographiques afin de limiter les déplacements.

Fin de saison 2018-19 :

Accession de six équipes départementales au niveau honneur régional.

En fonction des engagements départementaux et du nombre de poules définies par les COC départementales, un barrage d'accession pourra être réalisé pour la qualification des six équipes devant accéder en régionale.

Précision pour 2018/2019 :

Le championnat 1^{ère} division territoriale a été divisé en 7 poules, un barrage sera organisé pour définir les six équipes qui accéderont en régional, après contrôle des obligations CMCD des accédants.

9.2. FEMININES

Le nombre de poules et de volume d'équipes des championnats départementaux BFC sont fonction des équipes engagées dans les divers comités. Une répartition sera faite en fonction des critères géographiques afin de limiter les déplacements.

Particularité Franche Comté : une poule niveau 1^{ère} division départementale issue d'une poule régionale regroupe les 12 meilleures équipes de l'ex ligue de Franche Comté.

Fin de saison 2018 – 2019 :

Accession de 4 équipes départementales au niveau régional.

Pour rester cohérent avec les accessions des saisons précédentes, il a été décidé :

Accession des 2 premières de la poule 1^{ère} division territoriale Franche Comté en régional.

Accession des premiers des deux poules 1^{ère} division territoriale de Bourgogne en régional.

Relégation des deux derniers de la poule 1^{ère} division territoriale de Franche Comté en 2^{ème} division territoriale Franche Comté.

Accession des 2 premières équipes de 2^{ème} division territoriale Franche Comté en poule 1^{ère} division Franche Comté.

Des barrages et des maintiens pourront être envisagés pour maintenir la poule de 1^{ère} division territoriale à 12 équipes.

Les COC départementales établissent un projet pour avoir une organisation identique sur l'ensemble du territoire de la ligue Bourgogne / Franche Comté.

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS

11. CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

10.1. PHASE DE BRASSAGE

CATÉGORIE D'ÂGE:

Ce championnat est ouvert aux joueurs nés en 2001 et avant.

Les joueurs nés en 2002 peuvent jouer dans cette compétition sur demande de surclassement à deux conditions :

- pas d'existence d'une équipe engagée en -18G (régional)
- 5 joueurs nés en 2002 maximum pourront évoluer en +16 ans (liste à transmettre avant le début de la compétition).

En cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même club dans le championnat, une liste de 7 joueurs qui devront uniquement évoluer en équipe dite « première » doit être fournie au Comité et ce avant le début de la compétition.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 2 poules de 7 équipes :

POULE A	POULE B
A.S. AUXOIS (B)	E. AUXONNAISE (2)
C.S. PERNAND-VERGELESSES	CSIT GENLIS (2)
A.O. ARNAY-LE-DUC	H.B.C. CHENOVE (2)
HB PAYS NUITON (2)	H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU
U.S.C.V. LES LAUMES	HBCI DE LA SAONE
C.L. MARSANNAY H.B. (3)	CS FONTAINE-LES-DIJON HB (3)
H.B.C. VAROIS-ARC (2)	A.L.C. LONGVIC (3)
EXEMPT	EXEMPT

Phase de brassage qui débutera à partir du WE du 15-16 septembre 2018 sur 7 journées sous forme de matchs secs.

Une péréquation kilométrique en 1^{ère} phase.

Aucun report après la dernière journée de la phase de brassage. Tout report en dehors de la date officielle et en cas de mésentente entre clubs le Comité imposera la date de report avec application du règlement fédéral.

Les conclusions de match : Suite à des transmissions trop tardives, la COC apportera une attention toute particulière avec application des règlements et sanctions financières.

INSCRIPTION EN 2 PHASE jusqu'au 29 octobre 2018 et débutera le 08-09 décembre 2018.

TEMPS DE JEU : Match de 2 X 30 minutes avec une pause de 10 minutes.

TAILLE DU BALLON: Ballon taille 3.

MODALITES DE CLASSEMENT :

Le classement définitif de cette phase sera établi après application éventuelle du règlement général des épreuves départementales.

A l'issue de la dernière journée, les 3 premières équipes des 2 poules intégreront le championnat Excellence Départementale, et les autres équipes intégreront le championnat Honneur départemental.

Les équipes qui intégreront la seconde phase seront engagées OBLIGATOIREMENT en poule Honneur. En fonction des inscriptions complémentaires, le comité se réserve le droit de modifier les poules.

Une péréquation kilométrique en 1^{ère} phase sera établie.

FEUILLE DE MATCH : Elle est établie sur feuille de match électronique.

L'envoi (cf *article 98.7 de l'annuaire fédéral 2018-2019*) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique :

- Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17h00.
- Avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 17h00 cela concerne également les matchs ayant lieu le dimanche).

En cas de disfonctionnement de la fdme, utiliser la feuille de match papier qui devra être transmise dans les 48h après la rencontre.

L'utilisation de la table de marque électronique est préconisée.

CAS NON PREVUS ET LITIGES :

Sont du domaine des Statuts et Règlements de la F.F.H.B. et du conseil d'Administration du Comité.

ARBITRAGE :

Le Comité indemnise les arbitres au tarif de 35 € et 0.28€ du km. Les notes de frais devront être transmises au plus tard au Comité 21 **le lundi suivant** la rencontre. **En cas d'absence de note de frais il n'y aura pas de remboursement.**

Les indemnités devront figurer sur la Fdme afin de permettre le calcul de la péréquation d'arbitrage ; un 1^{er} appel de fond de 200€ sera effectué début septembre.

CMCD:

Toute équipe engagée dans une compétition du Comité 21 se doit de respecter le règlement CMCD 21. En cas de non-respect, la Commission développement et la COC appliqueront les sanctions sportives et financières.

COUPE DE COTE D'OR:

Le Comité met en place une coupe de Côte d'Or à laquelle toutes les équipes du CD21 inscrites (brassage et 2nd phase) devront OBLIGATOIREMENT y participer.

Les frais d'inscription s'élèveront à 20€; ils serviront à la dotation des récompenses pour les finalistes.

La COUPE DE COTE D'OR se déroulera :

- 01-02 décembre 2018,
- 30-31 mars 2019,
- 04-05 mai 2019 et,
- FINALE : 01-02 juin 2019.

Cette Coupe se déroulera en matchs à élimination directe.

Le règlement particulier vous parviendra ultérieurement.

12. CHAMPIONNATS SENIORS FEMININES

11.1. CHAMPIONNAT LINEAIRE

CATÉGORIE D'ÂGE:

Ce championnat est ouvert aux joueuses nées en 2001 et avant.

Les joueuses nées en 2002 peuvent jouer dans cette compétition sur demande de surclassement à deux conditions :

- pas d'existence d'une équipe engagée en -18F (régional)
- 5 joueuses nées en 2002 maximum pourront évoluer en +16 ans (liste à transmettre avant le début de la compétition.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 1 poule de 12 équipes :

POULE
CS FONTAINE-LES-DIJON HB
OC AUTUN
CSA SAONE ET BRESSE
LA CHATILLONNAISE HB
HBC DIGOIN
JL SEURRE
A.S. AUXOIS (B) *en attente décision appel FFHB
Entente HBCIS-CSIT GENLIS
H.B.C. PONTAILLER-MIREBEAU
HBC GUEUGNON
HBC SANVIGNES
HBC TALANT

La compétition débutera le WE du 15-16 septembre 2018 en matches ALLER/RETOUR.

Une péréquation kilométrique sera facturée en fin de championnat.

Aucun report après la dernière journée. Tout report en dehors de la date officielle et en cas de mésentente entre clubs le Comité imposera la date de report avec application du règlement fédéral.

Les conclusions de match : Suite à des transmissions trop tardives, la COC apportera une attention toute particulière avec application des règlements et sanctions financières.

TEMPS DE JEU : Match de 2 X 30 minutes avec une pause de 10 minutes.

TAILLE DU BALLON: Ballon taille 2.

MODALITES DE CLASSEMENT :

Le classement définitif sera établi après application éventuelle du règlement général des épreuves départementales et des sanctions pour non-respect de la CMCD 21.

FEUILLE DE MATCH : Elle est établie sur feuille de match électronique.

L'envoi (cf article 98.7 de l'annuaire fédéral 2018-2019) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique :

- Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17h00.
- Avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 17h00 cela concerne également les matchs ayant lieu le dimanche).

En cas de disfonctionnement de la fdme, utiliser la feuille de match papier qui devra être transmise dans les 48h après la rencontre.

L'utilisation de la table de marque électronique est préconisée.

CAS NON PREVUS ET LITIGES :

Sont du domaine des Statuts et Règlements de la F.F.H.B. et du conseil d'Administration du Comité.

ARBITRAGE :

La CDA21 et la CDA71 désignent les arbitres pour les rencontres se déroulant sur leur propre territoire.

Le Comité 21 règle l'ensemble des arbitres (21+71) à partir du fond général (péréquation d'arbitrage).

Le Comité indemnise les arbitres au tarif de 35 € et 0.28€ du km. Les notes de frais devront être transmises au plus tard au Comité 21 **le lundi suivant** la rencontre. **En cas d'absence de note de frais il n'y aura pas de remboursement.**

Les indemnités devront figurer sur la Fdme afin de permettre le calcul de la péréquation d'arbitrage ; un 1^{er} appel de fond de 200€ sera effectué début septembre.

CMCD:

Toute équipe engagée dans une compétition du Comité 21 se doit de respecter le règlement CMCD 21. En cas de non-respect, la Commission développement et la COC appliqueront les sanctions sportives et financières.

COUPE DE COTE D'OR:

Le Comité met en place une coupe de Côte d'Or à laquelle toutes les équipes du CD21 inscrites devront OBLIGATOIREMENT y participer.

Les frais d'inscription s'élèveront à 20€; ils serviront à la dotation des récompenses pour les finalistes.

La COUPE DE COTE D'OR se déroulera :

- 12-13 janvier 2019,
- 04-05 mai 2019 et,
- FINALE : 01-02 juin 2019.

Cette Coupe se déroulera en matchs à élimination directe.

Le règlement particulier vous parviendra ultérieurement.

13. CHAMPIONNATS U13 HONNEUR FEMININES (MODIFICATION)

12.1 PHASE PREPARATOIRE

CATÉGORIE D'ÂGE:

Compétition pour les joueuses nées en 2006-2007 et 2008.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 1 poule de 6 équipes

POULE UNIQUE
1. AO ARNAY
2. CS FONTAINE LES DIJON HB
3. CSIT GENLIS
4. HBC MEURSAULT
5. AS AUXOIS
6. ALC LONGVIC (2)
7. E.AUXONNAISE

L'épreuve débutera le WE du 22-23 septembre 2018.
Rencontres sous forme de tournois triangulaire et de matches secs.

Pour Gestion 21 :

J1 : 1x6x3 ; 2x7x4 (*)
J2 : 4x6 ; 3x2 ; 7x5x1 (*)
J3 : 1x2 ; 6x7 ; 5x3x4 (*)
J4 : 3x7 ; 4x1 ; 6x5x2 (*)

(*)Le club nommé en premier reçoit

TEMPS DE JEU :

CATEGORIE	MATCH SIMPLE	TOURNOI 3 éq
-13 ANS	Match de 3 x 15' Pause : 5' Exclusion : 2'	Match de 2 x 12' Pause : 5' Entre les matchs : 10' Exclusion : 2'

(*)En tournoi triangulaire forme de jeu = périodes 1 et 2

REGLES AMENAGEES :

	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3
AIRE DE JEU	Utilisation du grand terrain		
JOUEURS	5 Joueurs de champ + 1 GB	6 Joueurs de champ + 1 GB	
BALLON	TAILLE 1		
FORME DE JEU	Défense aplatie 0 / 5	Défense étagées avec au moins 2 joueurs en dehors des 9m	Jeu libre
TEMPS MORT	2 Temps-mort par match et par équipe 1 1 Temps-mort par tiers-temps maximum		

13. CHAMPIONNATS U13 HONNEUR MASCULINS

13.1 PHASE PREPARATOIRE

CATÉGORIE D'ÂGE:

Compétition pour les joueurs nés en 2006-2007 et 2008.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 2 poules de 4 équipes gérées par le CD71 et 1 poule de 7 équipes gérée par le CD21.

GESTION CD71		GESTION CD21
POULE A	POULE B	POULE C
1. ASA VAUZELLES	1. HBC LA MACHINE	1. E.AUXONNAISE
2. USO NEVERS HB	2. SUD NIVERNAIS DECIZE HB	2. ASHBC DE CHALON
3. AO ARNAY	3. OC AUTUN	3. HBC SANVIGNES
4. AS AUXOIS	4. HBC GUEUGNON	4. JL SEURRE
		5. CSIT GENLIS
		6. DMH
		7. MACON HB

Pour Gestion 21 :

J1 : 1x6x3 ; 2x7x4 (*)
 J2 : 4x6 ; 3x2 ; 7x5x1 (*)
 J3 : 1x2 ; 6x7 ; 5x3x4 (*)
 J4 : 3x7 ; 4x1 ; 6x5x2 (*)

L'épreuve débutera le WE du 22-23 septembre 2018.
 Rencontres sous forme de tournois triangulaires et de matches secs.

(*)Le club nommé en premier reçoit

TEMPS DE JEU :

CATEGORIE	MATCH SIMPLE	TOURNOI 3 éq
-13 ANS	Match de 3 x 15' Pause : 5' Exclusion : 2'	Match de 2 x 12' Pause : 5' Entre les matchs : 10' Exclusion : 2'

REGLES AMENAGEES :

	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3
AIRE DE JEU	Utilisation du grand terrain		
JOUEURS	5 Joueurs de champ + 1 GB	6 Joueurs de champ + 1 GB	
BALLON	TAILLE 1		
FORME DE JEU	Défense aplatie 0 / 5	Défense étagées avec au moins 2 joueurs en dehors des 9m	Jeu libre
TEMPS MORT	2 Temps-mort par match et par équipe 1 Temps-mort par tiers-temps maximum		

14. CHAMPIONNATS U15 HONNEUR FEMININES (MODIFICATION)

14.1. PHASE PREPARATOIRE

CATÉGORIE D'AGE:

Compétition pour les joueuses nées en 2004-2005 et 2006.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 2 poules de 5 équipes gérée par le CD21.

GESTION CD21	
POULE A	POULE B
1. USCV LES LAUMES	1. ALC LONGVIC
2. AO ARNAY	2. ASHBC DE CHALON
3. HBC LA MACHINE	3. DOLE HAND BALL
4. AS AUXOIS	4. JURA SUD HB
5. USO NEVERS HB	5. US TAVAUZ DAMPARIS HB

J1 : 1x6x3 ; 2x7x4 (*)
 J2 : 4x6 ; 3x2 ; 7x5x1 (*)
 J3 : 1x2 ; 6x7 ; 5x3x4 (*)
 J4 : 3x7 ; 4x1 ; 6x5x2 (*)

L'épreuve débutera le WE du 22-23 septembre 2018.
 Rencontres sous forme de tournois triangulaires et de matches secs.

(*)Le club nommé en premier reçoit

TEMPS DE JEU :

CATEGORIE	MATCH SIMPLE	TOURNOI 3 ég
-15 ANS	Match de 2 x 25' Pause : 10' Exclusion : 2' Temps-Mort : 1 par éq. / mi-temps	Match de 2 x 15' Pause : 5' Entre les matchs : 10' Exclusion : 2' Temps-Mort : 1 par éq. / mi-temps

(*)En tournoi triangulaire forme de jeu = périodes 1 et 2

REGLES AMENAGEES :

	PERIODE 1	PERIODE 2
AIRE DE JEU	Utilisation du grand terrain	
JOUEURS	6 Joueurs de champ + 1 GB	
BALLON	TAILLE 1	
FORME DE JEU	Défense étagées avec au moins 2 joueurs en dehors des 9m. Si exclusion plus d'imposition.	Jeu libre
TEMPS MORT	2 Temps-mort par match et par équipe	
	1 Temps-mort par tiers-temps maximum	

15. CHAMPIONNATS U15 HONNEUR MASCULINS

15.1. PHASE PREPARATOIRE

CATÉGORIE D'AGE:

Compétition pour les joueurs nés en 2004-2005 et 2006.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 1 poule de 7 équipes gérée par le CD71 et une poule de 7 équipes gérée par le CD21.

GESTION CD71	GESTION CD21
POULE A	POULE B
1. AO ARNAY	1. E.AUXONNAISE
2. SUD NIVERNAIS DECIZE HB	2. CSIT GENLIS
3. HBC LA MACHINE	3. JL SEURRE
4. HBC SEMUR EN AUXOIS	4. DMH
5. AS AUXOIS	5. ALC LONGVIC
6. OC AUTUN	6. MACON HB
7. HBC GUEUGNON	7. AS TOURNUS HB

J1 : 1x6x3 ; 2x7x4 (*)
 J2 : 4x6 ; 3x2 ; 7x5x1 (*)
 J3 : 1x2 ; 6x7 ; 5x3x4 (*)
 J4 : 3x7 ; 4x1 ; 6x5x2 (*)

L'épreuve débutera le WE du 22-23 septembre 2018.
 Rencontres sous forme de tournois triangulaires et de matches secs.

(*)Le club nommé en premier reçoit

TEMPS DE JEU :

CATEGORIE	MATCH SIMPLE	TOURNOI 3 éq
-15 ANS	Match de 2 x 25' Pause : 10' Exclusion : 2' Temps-Mort : 1 par éq. / mi-temps	Match de 2 x 15' Pause : 5' Entre les matchs : 10' Exclusion : 2' Temps-Mort : 1 par éq. / mi-temps

REGLES AMENAGEES :

	PERIODE 1	PERIODE 2
AIRE DE JEU	Utilisation du grand terrain	
JOUEURS	6 Joueurs de champ + 1 GB	
BALLON	TAILLE 2	
FORME DE JEU	Défense étagées avec au moins 2 joueurs en dehors des 9m. Si exclusion plus d'imposition.	Jeu libre
TEMPS MORT	2 Temps-mort par match et par équipe	
	1 Temps-mort par tiers-temps maximum	

16. ORGANISATION DES TOURNOIS A 3 EQUIPES

16.1. ORDRE DES RENCONTRES

Premier match : 1 – 3

Deuxième match : 2 – perdant du premier match

Troisième match : 2 – vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

16.2. ARBITRAGE (PHASE DE BRASSAGES ET LISSAGE)

Catégories U13 & U15 :

En cas de **tournoi triangulaire sur les niveaux U13 et U15**, l'équipe qui ne joue pas désigne 2 JA pour arbitrer la rencontre. L'entraîneur réalise une fiche de suivi qu'il fait ensuite remonter à la CTJAJ à l'issue de la journée de brassage. Il est permis aux équipes de faire arbitrer la rencontre pour laquelle ils sont désignés par 2 JA de leur club ne figurant pas sur la feuille de match et qu'ils auront fait venir pour l'occasion.

17. DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX CMCD

Chaque comité départemental appliquera la CMCD et les sanctions correspondantes qui auront été votées lors de leur assemblée générale 2018 (pour le CD 21 cf fin de circulaire).

Les COC départementales établissent un projet pour avoir une organisation identique sur l'ensemble du territoire de la ligue Bourgogne / Franche-Comté.

18. DISPOSITIF ACCESSION AUX NIVEAUX REGIONAUX SAISON18/19

Pour pouvoir prétendre à l'accession au niveau régional, les clubs concernés devront être en règle avec la CMCD du niveau Régional (Honneur en masculin ou Prénational en féminin) pour prétendre à évoluer au niveau supérieur.

Obligations CMCD pour les clubs désirant accéder au niveau régional :

18.1. ECHEANCIER

Novembre de la saison en cours : mise à disposition des fiches CMCD par la FF Handball sur le site <http://geshand-extraction.ff-handball.org/>

31 mai de la saison en cours : date limite de réalisation de la CMCD.

18.2 EXIGENCES DU DOMAINE SPORTIF

18.2.1 MIXITE

La possibilité d'avoir des équipes mixtes comptant pour la CMCD est limitée au périmètre administratif de l'ancienne région de Bourgogne dans une phase de transition jusqu'en 2019/2020.

18.2.2 TABLEAUX DES EXIGENCES

Les équipes « jeunes » sont du sexe de l'équipe de référence concernée.

18.2.2.1 Equipes masculines

Niveau de jeu	EXIGENCES
HONNEUR REGIONAL	1 équipe dans les catégories -18 ou-15ou -13 (yc mixte) ou -11(yc mixte)

18.2.2.2 Equipes féminines

Niveau de jeu	EXIGENCES
PRENATIONAL	2 équipes dans les catégories -18 ou-15ou -13 ou -11

18.3 EXIGENCES DU DOMAINE ARBITRAL

18.3.1 ARBITRES ADULTES

18.3.1.1 PRISE EN COMPTE DES ARBITRAGES

Pour les arbitres sont pris en compte les matchs sur désignations CTA et délégations CTA.

18.4.1.2 PRISE EN COMPTE DES SUPERVISEURS

Sont comptabilisés dans les obligations départementales, les désignations par une instance habilitée d'un juge arbitre superviseur à compter de 8 matchs avec retour de suivi validé par cette instance.

18.4.1.3 PRISE EN COMPTE DES ARBITRES DE 55 ANS ET PLUS

Se référer à la CMCD régionale.

18.4.1.4 TABLEAU DES EXIGENCES ARBITRAGES ADULTES

Niveau de jeu	Juge - Arbitre
PRENATIONAL FEMININ	2 arbitres à 8 matchs
HONNEUR REGIONAL MASCULIN	2 arbitres à 8 matchs

Il n'y a pas d'obligation pour une équipe réserve d'une équipe 1^{ère} évoluant au niveau régional.

18.4.2 JEUNES ARBITRES

18.4.2.1 ANNEES DE NAISSANCES JAJ

2000/2001/2002/2003/2004.

18.4.2.2 TABLEAU DES EXIGENCES ARBITRAGES JEUNES

Niveau de jeu	Jeune Arbitre
PRENATIONAL FEMININ	2 JAJ à 5 matches
HONNEUR REGIONAL MASCULIN	

Il n'y a pas d'obligation pour une équipe réserve d'une équipe 1^{ère} évoluant au niveau régional

En cas de litige, vous pourrez utiliser les voies de recours prévus :

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la FFHANDBALL, toute décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

Rappel : une saisine de la CRL de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Handball ne suspend pas la décision contestée.

19. U11 MIXTE

19.1. Phase de Brassage.

CATÉGORIE D'ÂGE:

Compétition pour les joueurs et joueuses nés en 2008-2009 et 2010.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 5 poules de 5 ou 6 équipes.

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. CS FONTAINE (1)	1. DMH (1)	1. ALC LONGVIC (1)	1. AO ARNAY
2. AS AUXOIS	2. HBC VAROIS-ARC (1)	2. ENT. CLM-COUCHEY (1)	2. ENT. COUCHEY-CLM (2)
3. DMH (2)	3. CS FONTAINE (2)	3. BEAUNE HB (1)	3. HBC MEURSAULT
4. HBC TALANT	4. HBC CHENOVE (1)	4. HBC VAROIS-ARC (2)	4. BEAUNE HB (2)
5. HB PAYS NUITON	5. HBC SEMUR	5. CHEVIGNY ST SAUVEUR	5. JL SEURRE
		6. CSIT GENLIS	
POULE E			
1. DMH (3)			
2. ALC LONGVIC (2)			
3. E.AUXONNAISE			
4. HBC VAROIS-ARC (3)			
5. HBC CHENOVE (2)			
6. HBCI DE LA SAONE			

Report : 20-21/10/2018 et 03-04/11/2018.

Phase championnat: week-end du 01-02/12/2018 ; inscription possible **jusqu'au 18/11/2018**.

Les nouvelles équipes intégreront obligatoirement les niveaux bas.

Règles aménagées : Elles devront obligatoirement être affichées à la table de marque.

Celles-ci vous parviendront plastifiées par le Comité dans les prochains jours.

20. U11 FEMININES

20.1. Phase de Brassage.

CATÉGORIE D'ÂGE:

Compétition pour les joueuses nées en 2008-2009 et 2010.

FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Composition : 2 poules de 5 ou 6 équipes.

POULE A	POULE B
1. CDB (1)	1. HBC TALANT
2. CS FONTAINE (1)	2. CHEVIGNY ST SAUVEUR
3. ALC LONGVIC	3. CSIT GENLIS
4. HB PAYS NUITON	4. LES LAUMES
5. HBC MEURSAULT	5. HBC SEMUR
6. BEAUNE HB	

Report : 20-21/10/2018 et 03-04/11/2018.

Phase championnat: week-end du 01-02/12/2018 ; inscription possible **jusqu'au 18/11/2018**.

Les nouvelles équipes intégreront obligatoirement les niveaux bas.

Règles aménagées : Elles devront obligatoirement être affichées à la table de marque.

Celles-ci vous parviendront plastifiées par le Comité dans les prochains jours.

21.TARIFS

PENALITES FINANCIERES	
<i>AMENDES SPORTIVES</i>	
Retard envoi conclusion	35 €
Conclusion non reçue 11 jours avant	50 €
Modification date-horaire conclusion	20 €
Feuille de match hors délai + 16 ans	50 €
Feuille de match hors délai jeunes	30 €
Absence officiel de table ou responsable de salle sur FDME	20 €
Forfait simple 15-18 ans	50 €
Forfait simple 11 – 13 ans	50 €
Forfait simple +16 ans	140 €
Forfait général = 3 fois le forfait simple	
Report de match +16 ans	20 €
Report de match autres catégories	10 €
Match +16 perdu par pénalité	55 €
Match jeunes en 15-18 ans perdu par pénalité	35 €
Match jeunes en 11-13 ans perdu par pénalité	25 €
Licence non qualifiée ou manquante en + 16 ans	20 €
Licence non qualifiée ou manquante en Jeunes (-15 -13 - 11)	10 €
<i>Retrait 15 jours et + avant le début du championnat</i>	
En catégorie +16 / -18	50 €
En catégorie -15 / -13 / -11	Remboursement engagement
<i>Retrait moins de 15 jours avant le début du championnat</i>	
En catégorie +16 / -18	Idem forfait général
En catégorie -15 / - 13 / -11	3 x les droits d'engagement
<i>AMENDES ARBITRAGE</i>	
Absence d'arbitre	60 €
<i>AMENDES CMCD</i>	
SPORTIVES +16 ANS	80 €
TECHNIQUE +16 ANS	80 €
ARBITRAGE +16 ANS	80 €
JEUNES ARBITRES	80 €
<i>TARIFS DIVERS</i>	
CARTONS ROUGE ET JAUNE	3,5 €
CARTON BLEU	1 €
DROIT DE FORMATION (cf tarifs LIGUE)	

22. CMCD 2018/2019 DU COMITE 21

(cf règlement téléchargeable sur le site du Comité)

22.1 SOCLE DE BASE

- Toutes les équipes, évoluant dans les championnats départementaux, doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportifs, arbitrage et technique.
- Ces exigences minimales sont contenues dans un « socle de base » déterminé pour les championnats de niveau départemental.

Chaque équipe inscrite devra retourner la fiche CMCD **avant le 15 septembre 2018**.

22.2 SANCTION EN CAS DE CARENCE

Le Comité a donc toute latitude dans le choix des critères et dans la détermination des valeurs afférentes. Le comité décide donc de s'aligner sur la CMCD régionale du plus bas niveau afin d'éviter que des clubs accédants n'aient pas l'interdiction de monter par la Ligue.

Chaque socle non atteint pour la saison 2018-2019, l'équipe de plus haut niveau départemental du club sera sanctionnée de 7 points de pénalités au championnat pour chaque domaine non respecté. Ainsi que la pénalité financière correspondante prévue au tarif des amendes pour la saison 2018-2019.

Si ce socle de base n'est toujours pas atteint au cours de la saison N+1 dans un ou plusieurs domaines déjà déficient la saison précédente le nombre de point de pénalité sera multiplié par 2 pour chaque domaine non respecté.

La commission CMCD du Comité appréciera le niveau de sanction en fonction de l'investissement mis par les clubs à faire évoluer les manquements aux socles de base, et à la participation des clubs à la vie du comité (membre conseil administration, membre de commission, accueil de manifestation...)

Au regard des exigences en matière de CMCD, les sections féminines et masculines doivent être dissociées. L'équipe référence de chaque section détermine le socle de base de la section considérée. Le club doit choisir et informer par courrier la commission CMCD au plus tard le 10 janvier 2019 à quelle section il rattache chacun des licenciés (entraîneurs, arbitres, JA). Passée la date du 10 janvier, la commission décidera elle-même du rattachement.

22.3 RECAPITULATIF DES SOCLES CMCD 21.

CMCD 2018/2019

DOMAINE SPORTIF :

1 équipe de jeunes parmi -18,-15,-13 (y compris mixte),-11 (y compris mixte) *

*Pour les féminines accédantes 2 équipes nécessaires

DOMAINE ARBITRAGE :

1 arbitre à 8 désignations officielles*

*licences blanches non acceptées

DOMAINE JEUNES ARBITRES :

2 JA ou TJA à 5 arbitrages*

*ATTENTION les TJA (nés après 2004) ne comptent pas pour les accédants

DOMAINE TECHNIQUE :

1 animateur titulaire